

COMMUNIQUE

Le Ministre des Armées communique :

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2023-2024, un concours de recrutement des enfants de troupe de sexe masculin pour les classes de sixième (6^{ème}) et de seconde (A, S, F2, F3) au profit du collège militaire Eyadéma (CME) aura lieu le **mardi 18 juillet 2023**, se déroulera dans les secteurs militaires (Lomé, Témédja, Sokodé, Kara, Dapaong) et au groupement de gendarmerie de Tsévié.

Les détails relatifs au concours seront publiés dans le quotidien national Togo-Presse et disponibles sur le site web du ministère des armées : www.defense.gouv.tg.

Pour tous renseignements complémentaires, prière s'adresser à l'état-major général des forces armées togolaises, division formation à Agoè-Nyivé. B.P 938 Lomé, tél : 22 50 11 61/22 50 17 50 Poste 2803/2805.

Lomé, le **12 MAI 2023**

Signé

Le Ministre.

I- POUR LA CLASSE DE SIXIEME (6^{eme})

1- Conditions de candidature

- Être âgé de onze (11) ans au moins et de treize (13) ans au plus au 31 décembre 2023, c'est-à-dire être né entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2012.
- Avoir obtenu le CEPD avec au moins cent-douze (112) points.

2- Composition du dossier

- Une (01) demande manuscrite d'inscription au concours adressée au chef d'état-major général des Forces Armées Togolaises ;
- Une (01) copie légalisée du certificat de naissance du candidat ;
- Une (01) copie légalisée du certificat de nationalité togolaise du candidat (ou à défaut une copie légalisée du certificat de nationalité du père ou de la mère) ;
- Une (01) copie non légalisée du relevé de notes des classes de CM1 et CM2 ;
- Une (01) copie non légalisée du relevé de notes du CEPD de l'année 2022-2023 (à compléter après proclamation des résultats) ;
- Une (01) fiche de la demande d'inscription à retirer au secrétariat de la division formation de l'état-major général des FAT pour les candidats de Lomé et dans les Brigades de gendarmerie du chef-lieu de la Région pour ceux de l'intérieur du pays ;
- Une (01) quittance de 5.000 F CFA pour les frais d'inscription non remboursable.

3- Epreuves

N°	Epreuve	Durée	Coefficient
01	Dictée - questions	01 heure 30 mn	02
02	Etude de texte	02 heure	02
03	Calcul rapide	45 mn	02
04	Problème	01 heure	02

4- Admission définitive

Après les épreuves écrites, les candidats qui seront déclarés admissibles, passeront une visite médicale d'aptitude dans les centres médicaux des Armées. C'est à l'issue de cette visite que les résultats définitifs du concours d'entrée au CME pour la rentrée scolaire 2023-2024 seront proclamés.

II- POUR LES CLASSES DE SECONDE (2^{nde})

1- Conditions de candidature

- N'avoir jamais été exclu du collège militaire Eyadema (CME).
- Être âgé de seize (16) ans au plus au 31 décembre 2023 (être né à partir du 31 décembre 2007).

- Avoir obtenu le BEPC avec au moins une moyenne de 16/20.
- Avoir obtenu les moyennes suivantes dans les matières ci-dessous :

Séries	Matières						
	Mathématiques	Sciences Physiques	Anglais	Dictée	Question	Rédaction	SVT
A4	≥ 12	≥ 12	≥ 16	≥ 12	≥ 16	≥ 14	≥ 12
S et F	≥ 16	≥ 16	≥ 14	≥ 10	≥ 14	≥ 12	≥ 16

2- Composition du dossier

- Une demande manuscrite d'inscription au concours adressée au chef d'état-major général des Forces Armées Togolaises (**préciser la série choisie**) ;
- Une (01) copie légalisée du certificat de naissance du candidat ;
- Une (01) copie légalisée du certificat de nationalité togolaise du candidat (ou à défaut une copie légalisée du certificat de nationalité du père ou de la mère) ;
- Les copies non légalisées des bulletins des trois (03) trimestres des classes de 4^{ème} et 3^{ème} ;
- Une (01) copie non légalisée du relevé de notes du BEPC de l'année 2022-2023 (à compléter après proclamation des résultats) ;
- Une (01) fiche de la demande d'inscription à retirer au secrétariat de la division formation de l'état-major général des FAT pour les candidats de Lomé et dans les brigades de gendarmerie du chef-lieu de la région pour ceux de l'intérieur du pays ;
- Une quittance de 5.000 F CFA pour les frais d'inscription non remboursable.

3- Epreuves

N°	Epreuve	Durée	Coefficient
01	Mathématiques	02 heures	02
02	Physiques-chimie	02 heures	02
03	Rédaction	02 heures	02
04	Anglais	02 heures	02

4- Admission définitive

Les candidats qui seront déclarés admissibles après les épreuves écrites, passeront une visite médicale d'aptitude dans les centres médicaux des Armées. A l'issue de cette visite, les résultats définitifs du concours d'entrée au CME pour la rentrée scolaire 2023-2024 seront proclamés.

III - PERIODE DE DEPOT DE DOSSIERS.

La période du dépôt des dossiers va du lundi 12 au lundi 26 juin 2023 à 17 heures 00 au secrétariat de la Division Formation de l'état-major général des FAT à Agoè-Nyivé pour les candidats de Lomé et dans les Brigades de Gendarmerie des chefs-lieux des régions pour ceux de l'intérieur du pays.

La liste définitive des candidats pour les concours sera publiée le lundi 10 juillet 2023.

IV- CENTRES D'ECRIT

- LOME : école primaire publique du camp Général Gnassingbé Eyadéma de Tokoin ;
- TSEVIE : lycée de Tsévié ;
- TEMEDJA : lycée d'Atakpamé ;
- SOKODE : école du camp de la Gendarmerie ;
- KARA : Collège Militaire Eyadema de Tchitchao ;
- DAPAONG : école centrale de Dapaong.

NB : Le jour du concours, tous les candidats retenus doivent se présenter à 07 heures 00 dans leurs centres d'écrit munis de leurs cartes d'identité nationale ou scolaire faute de quoi ils ne seront pas autorisés à concourir. Ils doivent également se munir de quoi écrire.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'état-major général des Forces Armées Togolaises, Division Formation à Agoè-Nyivé. **B.P 938 Lomé, tél : 22 50 11 61/ 22 50 17 50 Poste 2803/2805.**